

La Constitution de l'État

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

CoteB018_f0255

SourceBoite_018-6-chem | Souverain [?] et Etat (juristes XVIIe siècle). Pufendorf, Grotius.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

un devoirs de l'h. et du citoyen. La conchâture est hér.

L II. chap 6. ^{trad. B. Bayne}
1715

1/ Les hommes & -Abolis leur liberté pour
qui eux suh. S'ix n'ont d'1 sociét' où
on Est, tout ce .. deviennent de leur "liberté"
naturelle; en .. soumettent à une autorité .. qui
qui "retenu le Et de rien d'autre que
c'est "pr se mettre à courir ou mourir que
les a créé de la mort ou du mal".

Sans cela, t'il n'aurait pas obtenu
ce .. de "peutes couler" conchâtre par
la multitude semaines & -

317 Des gl. n'y aient a venir de .. motiver
ce ut "Animal naturellement dangereux et indomptable,
qu'il eh.. ou neund pas crié de sociét' n.G.
(comme il .. a que penitile Anhors qui .. exi-
ment contin .. au pechement de eh.. n.G. (soc.)

322 2/ Ce de la mort soit i h. suis n bau; 243
un de la mort & renoncer suffisant n résister à
une .. juchez. BnF
MSS

321 3/ Toute n qui veut "est de lui montrer
- 1 correction qui .. unit le volonté

et le forces. L'unions de vingt-deux
pour que la vingt deuxième "rencontre"
atteintante et nul, on s'est limité
à l'unions de forces, et faire en envoi
de nombre de 12 700.

- une ordonnance qui établit la forme
du vote

- une autre ordonnance par laquelle "ces
qui sont nommés de cette manière supérieure
s'engagent à veiller avec soin à ces réunions
et à l'exactitude d'elles; elles doivent en tout
cas leur permettre aux fidèles d'obéir"

326 Aussi l'Eglise est "la personne distincte de tous
les ministres, mais à nom, à mort et à bras, moins aux
quels nichagu citoyen, ni rien, ni pas de membre
ne saurait rien prétendre, mais tout à lui".

327 L'Eglise "est la personne morale composée de la
totalité formée par l'assemblée de volonté des hommes
réunis en vertu de leurs conventions et représentant
la volonté de tous généralement, autorisée par cette volonté
à la semé de faire et de faire la chose pour honorer,
et promouvoir la plus grande sûreté d'e-

328 "Le Sénat a suspendu ou montré, ou levé la
peine", mais par un vote tout sujet au citoyens: